

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
E.	Collaboration militaire et autre avec l'Afrique du Sud (A/47/L.44 et Add.1)	33	18 décembre 1992	37
F.	Relations entre l'Afrique du Sud et Israël (A/47/L.45 et Add.1)	33	18 décembre 1992	38
G.	Soutien de la Commission contre l'apartheid dans les sports (A/47/L.46 et Add.1)	33	18 décembre 1992	38
47/117	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (A/47/L.15 et Add.1)	34	18 décembre 1992	38
47/118	La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (A/47/L.34/Rev.1 et Add.1)	36	18 décembre 1992	39
47/119	Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre (A/47/L.25/Rev.1 et Add.1)	141	18 décembre 1992	41
47/120	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes (A/47/L.50)	10	18 décembre 1992	42
47/121	La situation en Bosnie-Herzégovine (A/47/L.47/Rev.1)	143	18 décembre 1992	45
47/148	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/47/L.14/Rev.1)	27	18 décembre 1992	47
47/167	Convocation d'une conférence internationale sur la Somalie (A/47/L.48 et Add.1)	152	18 décembre 1992	48
47/168	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (A/47/L.51)	37	22 décembre 1992	49
47/169	Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles (A/47/L.40/Rev.2 et Add.1)	150	22 décembre 1992	50
47/195	Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/47/L.49)	80	22 décembre 1992	51

47/1. Recommandation du Conseil de sécurité, en date du 19 septembre 1992

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 19 septembre 1992, selon laquelle la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait présenter une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale²,

1. *Considère* que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne peut pas assumer automatiquement la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies à la place de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et, par conséquent, décide que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait présenter une demande d'admission à l'Organisation et qu'elle ne participera pas aux travaux de l'Assemblée générale;

2. *Prend acte* de l'intention du Conseil de sécurité de reconsidérer la question avant la fin de la partie principale de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

7^e séance plénière
22 septembre 1992

47/2. Assistance d'urgence au Pakistan

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par les dommages considérables et la dévastation que des inondations sans précédent ont causés au Pakistan,

Notant avec préoccupation la destruction de milliers de logements et les dommages subis par d'importants secteurs de l'infrastructure nationale,

Consciente des efforts que fait le Gouvernement pakistanais pour apporter des secours et une assistance d'urgence aux victimes des inondations,

Notant que les efforts résolus du Gouvernement pakistanais visant à promouvoir la croissance et le développement économiques seront entravés par cette catastrophe,

1. *Déclare sa solidarité* avec le Gouvernement et le peuple pakistanais ainsi éprouvés;

2. *Note avec satisfaction* les efforts que fait le Gouvernement pakistanais pour porter rapidement secours aux victimes des inondations par ses propres moyens;

3. *Se félicite* des efforts que la communauté internationale consent en vue d'aider le Gouvernement pakistanais à mener les opérations de secours et d'assistance d'urgence;

4. *Demande* au Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales, d'aider le Gouvernement pakistanais à mener à bien les efforts de relèvement;

5. *Prie* tous les Etats, ainsi que les organisations internationales et autres organismes intergouvernementaux, d'apporter au Pakistan les secours d'urgence voulus pour soulager le peuple pakistanais sinistré et alléger son fardeau économique et financier.

28^e séance plénière
7 octobre 1992

47/3. Journée internationale des handicapés

L'Assemblée générale,

Considérant que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées³ a été une période de sensibilisation et de mesures concrètes en vue de continuer à améliorer la situation des personnes souffrant d'handicaps et de leur donner des chances égales,

Sachant qu'il faut des actions et des mesures plus vigoureuses et plus larges à tous les niveaux pour atteindre les objectifs de la Décennie et du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées⁴,